



Jeudi 9 avril 2015

Espace François Mauriac

Réunion d'information
des conseillers communaux
de Talence



Les outils de la participation

à Talence aujourd'hui

Les Comités de quartier

Le Conseil Local de développement Durable

Les Ateliers d'urbanisme

Le Conseil des étudiants

Les Conseils Communaux



Demain...

Multiplier les «outils»...

- ✓ Talence ville pilote de la nouvelle application « Jaidemaville »
- ✓ Talence partenaire de Bordeaux Métropole pour le futur site web dédié à la participation citoyenne.
- ✓ Talence engagé avec l'association d'éducation populaire Arc en Ciel sur un projet de conférence sur la citoyenneté envisagée à la rentrée 2015 sur « Comment faire de ma ville, la ville la plus citoyenne ».


Jaidemaville

Comment ça marche ?

- ✓ Je constate
- ✓ Je signale à ma mairie
- ✓ Jaidemaville valide mon signalement
- ✓ Je soutiens la communauté Jaidemaville
- ✓ Je suis pris en charge par ma mairie
- ✓ Je reçois des alertes mairie
- ✓ Je suis récompensé

Nouveau site participatif de Bordeaux Métropole

- ✓ En cours de restructuration le site dédié originellement à la concertation des grands projets métropolitains est en cours de refonte, l'idée étant d'en faire un site vraiment participatif.
- ✓ Talence a décidé de s'inscrire pleinement à cette démarche.
- ✓ Les co-présidents des conseils communaux sont associés à ce travail.
- ✓ Ce nouveau site devrait être opérationnel en 2016.



Comment faire de Talence la ville la plus citoyenne du monde ?

- ✓ Expérimentation vers la citoyenneté partagée
- ✓ A partir de la même question, il s'agira de recueillir l'ensemble des propositions possibles et de les confronter.
- ✓ Rédiger des propositions d'actions concrètes.



LA MAIRIE DE TALENCE

UNE COLLECTIVITÉ

TERRITORIALE

UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DES ELUS MUNICIPAUX

Le conseil municipal de Talence est composé de 43 élus :

- Le maire + 32 élus de la majorité dont 15 adjoints, et 10 élus de l'opposition
- 6 élus sont également Conseillers Métropolitains (5 de la majorité et 1 de l'opposition)

POUVOIRS/COMPÉTENCES

LE MAIRE

Le Maire a des compétences en tant que représentant de l'État,

Sous l'autorité du préfet

Publication des lois et règlements

Organisation des élections

Légalisation des signatures

Sous l'autorité du procureur de la République

Officier d'état-civil

Officier de police judiciaire

POUVOIRS/COMPÉTENCES

LE MAIRE

Le Maire a des compétences en tant qu'exécutif de la commune :

- ✓ Organisation des séances et exécution des décisions du Conseil Municipal
- ✓ Représentant officiel de la collectivité (justice – marchés – budget)
- ✓ Le maire exerce les compétences déléguées par le conseil.
- ✓ Le maire exerce des pouvoirs propres en matière de police administrative (ordre public – pouvoir de polices spéciales)

Le maire est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel municipal

COMPÉTENCES DES COMMUNES

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Etat civil
- Elections
- Recensement et recensement militaire
- Débits de boisson
- Remise de diplômes
- Cimetière

ENSEIGNEMENT

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires (création, entretien et moyens de fonctionnement)

URBANISME

La commune délivre les autorisations individuelles d'urbanisme dont les permis de construire

SANITAIRE ET SOCIAL

La commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce au CCAS :

- Gestion des crèches
- Résidences pour Personnes âgées
- Aide à domicile

SPORTS

- Crée et gère les Équipements sportifs
- Elle subventionne Les activités et les Clubs sportifs

ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE

ECLAIRAGE PUBLIC

CULTURE

Crée et entretient les bibliothèques, école de musique, musée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EMPLOI

FORMATION

Cette liste n'est pas exhaustive car la Commune bénéficie de la Clause de Compétence Générale qui lui permet d'intervenir dans tous les domaines dès lors qu'existe l'intérêt local.

COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

En 1967, la Communauté Urbaine de Bordeaux est créée intégrant tout d'abord 27 communes dont Talence. Puis 28 en 2013 (Martignas sur Jalles).

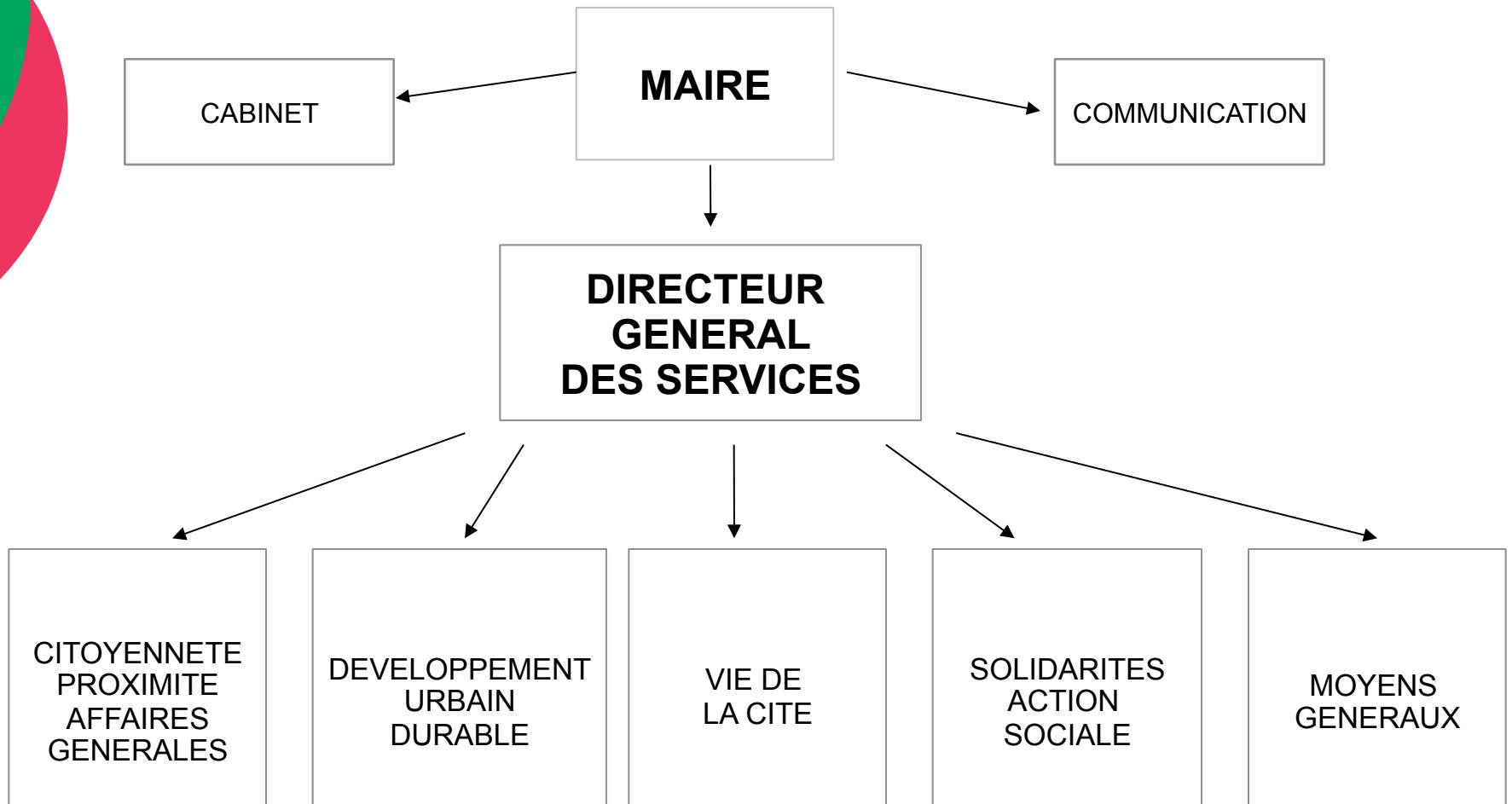
Selon la loi, cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a pris en charge les compétences suivantes :

- la voirie et la signalisation
- l'eau et l'assainissement
- le tri, la collecte et le traitement des déchets
- l'urbanisme (PLU) et l'habitat (PLH)
- les transports urbains

La loi MAPTAM du 27/01/14 a créé le statut de Métropole de droit commun transformant automatiquement la Communauté Urbaine de Bordeaux en Métropole au 1/01/2015. Parmi les nouvelles compétences exercées par Bordeaux Métropole en lieu et place des communes membres, nous trouvons entre autres :

- construction, aménagement, entretien d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Politique de la Ville

L'ORGANISATION DES SERVICES TALENÇAIS



LE SERVICE

COMMUNICATION

- ✓ Talence Cité Mag
 - 9 numéros par an, distribué chaque mois dans toutes les boîtes aux lettres talençaises.

- ✓ Talence Cité Guide
 - un numéro par an, distribué fin août dans toutes les boîtes aux lettres talençaises.

- ✓ Talence Cité Culture
 - un numéro par an, distribué fin août dans toutes les boîtes aux lettres talençaises.

LE SERVICE COMMUNICATION



- ✓ Cité Mômes
- ✓ Cité Collégiens
- ✓ Cité Jeunes
- ✓ Guide jobs d'été
- ✓ Parcours patrimoine
- ✓ Guide Santé
- ✓ Bafa mode d'emploi
- ✓ Les Tapageurs



LE SERVICE COMMUNICATION

- ✓ 55 panneaux 120 x 176
- ✓ 33 panneaux 80 x 120
- ✓ 3 panneaux d'affichage électronique

LE SERVICE COMMUNICATION

- ✓ www.talence.fr
- ✓ Des newsletters thématiques :
culture, seniors, développement durable
- ✓  /mairietalence
- ✓  /mairietalence

LA DIRECTION CITOYENNETÉ PROXIMITÉ AFFAIRES GÉNÉRALES

Philippe CARBO DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

- | | |
|---|-------------------------|
| ✓ Service juridique, Conseil Municipal | Dominique MERLIN |
| ✓ Commission de sécurité | Guilhem JULIENNE |
| ✓ Sécurité publique, Police Municipale, | François DELPEUCH |
| ✓ Prévention de la délinquance | François DELPEUCH |
| ✓ Démocratie participative, Conseils Communaux | François DELPEUCH |
| ✓ Etat civil, élections, cimetièrre, | Patrick PERSILLON |
| ✓ Formalités administratives, recensement | |
| ✓ Dôme, espace municipal de proximité citoyen | Nicolas MONTEILS |
| ✓ Logement | François DELPEUCH |
| ✓ Ressources humaines | Marie-Christine OULIVET |
| ✓ Accueil et entretien dans les bâtiments communaux | Clémence FOLIN |

LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Anne-Marie PIERRE-LACOUTURE DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

- ✓ Environnement et Paysages Gérard JEHL
- ✓ Développement durable Yoann BENARD
- ✓ Urbanisme, habitat, publicité Olivier CALEY
- ✓ Service juridique et immobilier Loïc LE BIAN
- ✓ Requalification urbaine Quartier de Thouars Hubert LEURET
- ✓ Patrimoine municipal Djamel CHOUIKR
- ✓ Centre Technique Municipal, propretés Jean-Luc GASQ
- ✓ Eclairage public, déplacements, circulation, travaux voirie Benoît LEBLAY
- ✓ Développement économique Bertrand COUSIN

LA DIRECTION VIE DE LA CITÉ

Isabelle MORA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

- ✓ Service Culturel Lucile BADIN
- ✓ Médiathèques Hélène MERCIER
- ✓ Ecoles de musique et de danse Patrick LAFFRAY
- ✓ Ateliers d'arts plastiques Jean-Charles DOTIGNY
- ✓ Forum des Arts et de la Culture Michel JOLLY
- ✓ Espace Seniors Béatrice Canada MENDIZABAL
- ✓ Education Enfance Jeunesse, Vie scolaire Dany BIANCO
- ✓ Espace Info Jeune, périscolaire Laurent FILLATREAU
- ✓ Vie sportive Joris CHEYROU

LA DIRECTION SOLIDARITÉS

LINE HENARD DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

- ✓ Aide et accompagnement à domicile Maryse DESBARATS
- ✓ Petite enfance Marjorie WIATROWSKI
- ✓ Accueil et accompagnement des personnes en difficulté Myriam BELLINI
- ✓ Emploi et insertion professionnelle Agnès PASCAL
- ✓ Développement social des quartiers Jean-Luc MOULINIER
- ✓ Handicap Jean-Luc MOULINIER

LA DIRECTION

MOYENS GÉNÉRAUX

MARIE-CHRISTINE BERTIN DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

- ✓ Finances, budget Marie-Christine BERTIN
- ✓ Régie multiservice Stéphane MANGUIN
- ✓ Régie des transports Tristan RATIER
- ✓ Archives Véronique MARTIGNY
- ✓ Restauration municipale Dominique LEGA
- ✓ Informatique Christophe VERITE
- ✓ Achats et marchés Véronique BRETIGNY

FINANCES MUNICIPALES

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

EMMANUEL SALLABERRY
ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES

59,9 millions d'€uros de budget global,

48,5 millions d'€uros de fonctionnement,

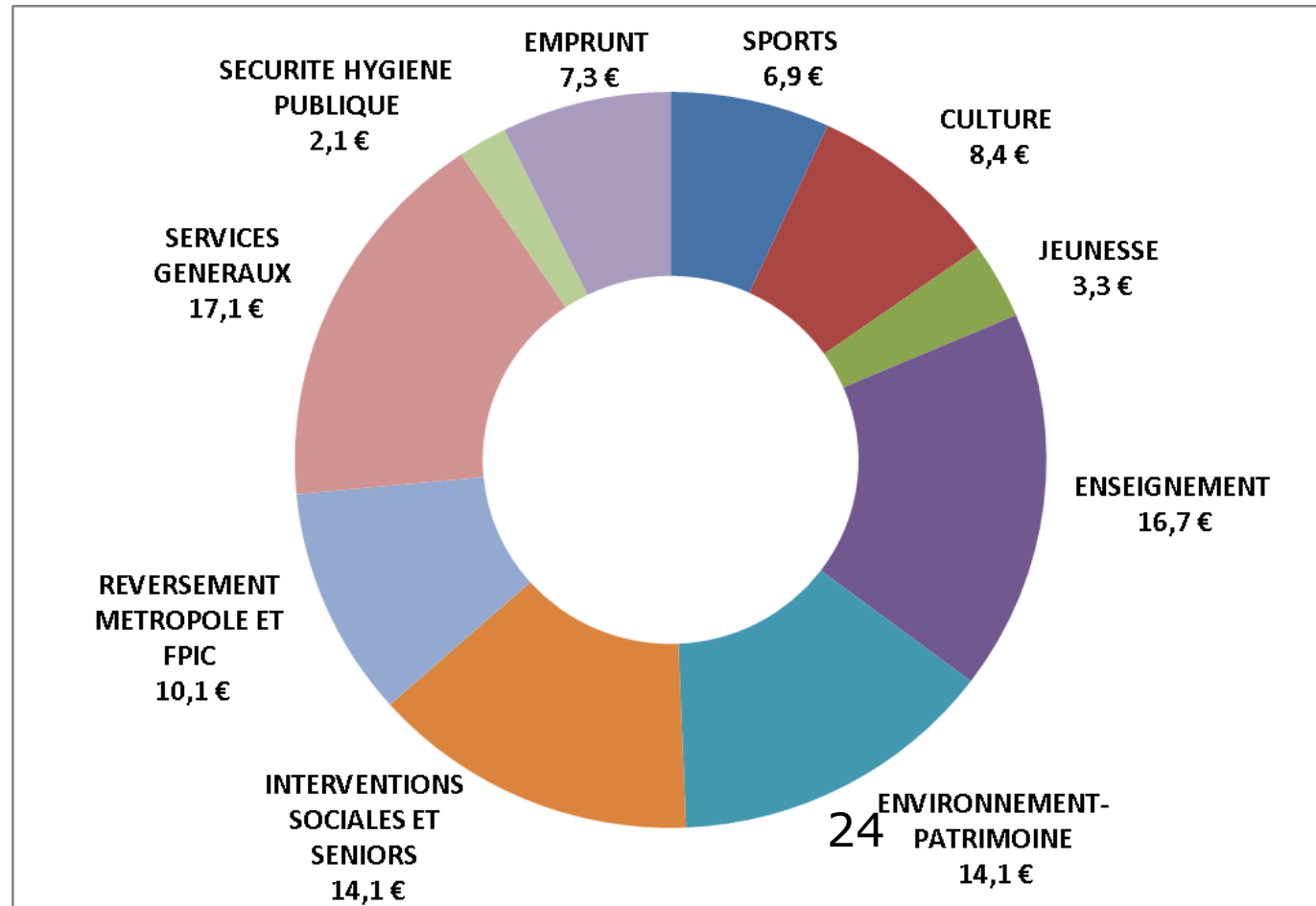
11,4 millions d'€uros d'investissements,

9,1 millions d'€uros de Dotation Globale de fonctionnement (DGF) sont versés par l'État,

FINANCES MUNICIPALES

ON FAIT QUOI AVEC 100 EUROS ?

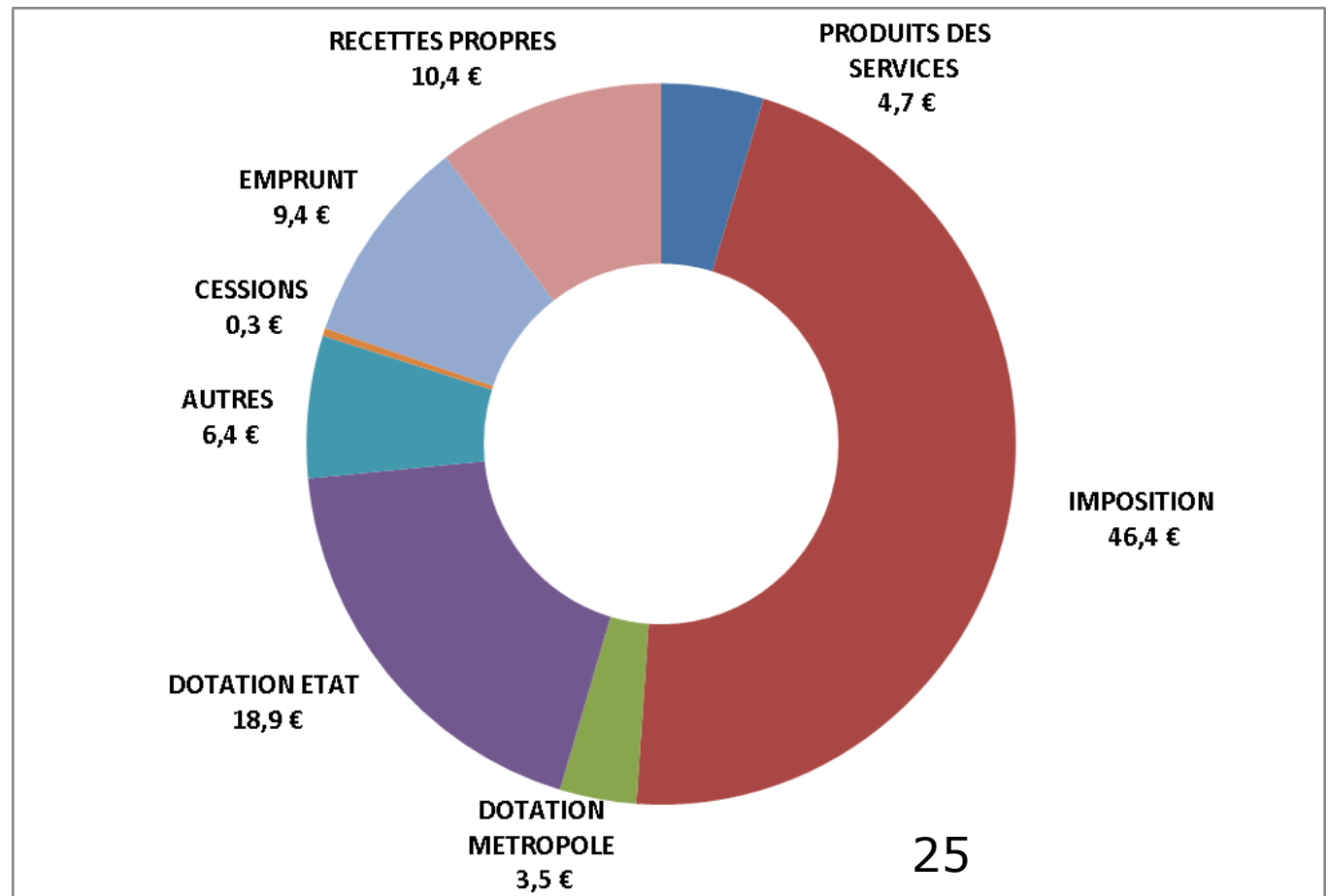
EMMANUEL SALLABERRY
ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES



FINANCES MUNICIPALES

D'OÙ VIENNENT CES 100 EUROS ?

EMMANUEL SALLABERRY
ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES



COMPRENDRE LES RÈGLES DES ACHATS PUBLICS

**EMMANUEL SALLABERRY
ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES**

Lorsque la mairie doit répondre à un besoin en matière de travaux (de bâtiment...), de fournitures (achat de biens meubles...) ou de services (entretien...), elle conclut avec une entreprise un contrat d'achat soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Ces contrats sont passés après une procédure de mise en concurrence, pour assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Pour déterminer quelle procédure d'achat adopter, chaque achat de la mairie est regroupé dans des « familles d'achats » homogènes qui correspondent à un besoin et donc un montant prévisionnel total.

Plus ce montant prévisionnel total est élevé, plus la procédure de mise en concurrence est lourde et complexe.

LA PROCÉDURE PRÉVUE POUR LES CONSEILS COMMUNAUX

Chaque année la mairie attribue une enveloppe financière aux Conseils communaux à qui il appartient de définir leurs priorités. Ainsi pour 2015, une enveloppe de 100 000 euros a été inscrite au budget.

Reste à savoir comment s'y prendre...



CONSEILS COMMUNAUX DE TALENCE

FICHE PROJET

Président	
Périmètre	CONSEIL COMMUNAL
Site ou secteurs	
Date de la demande	

Nature et origine du projet

Motivation et utilité du projet

Estimation du coût du projet

Signature du Président du
Conseil Communal

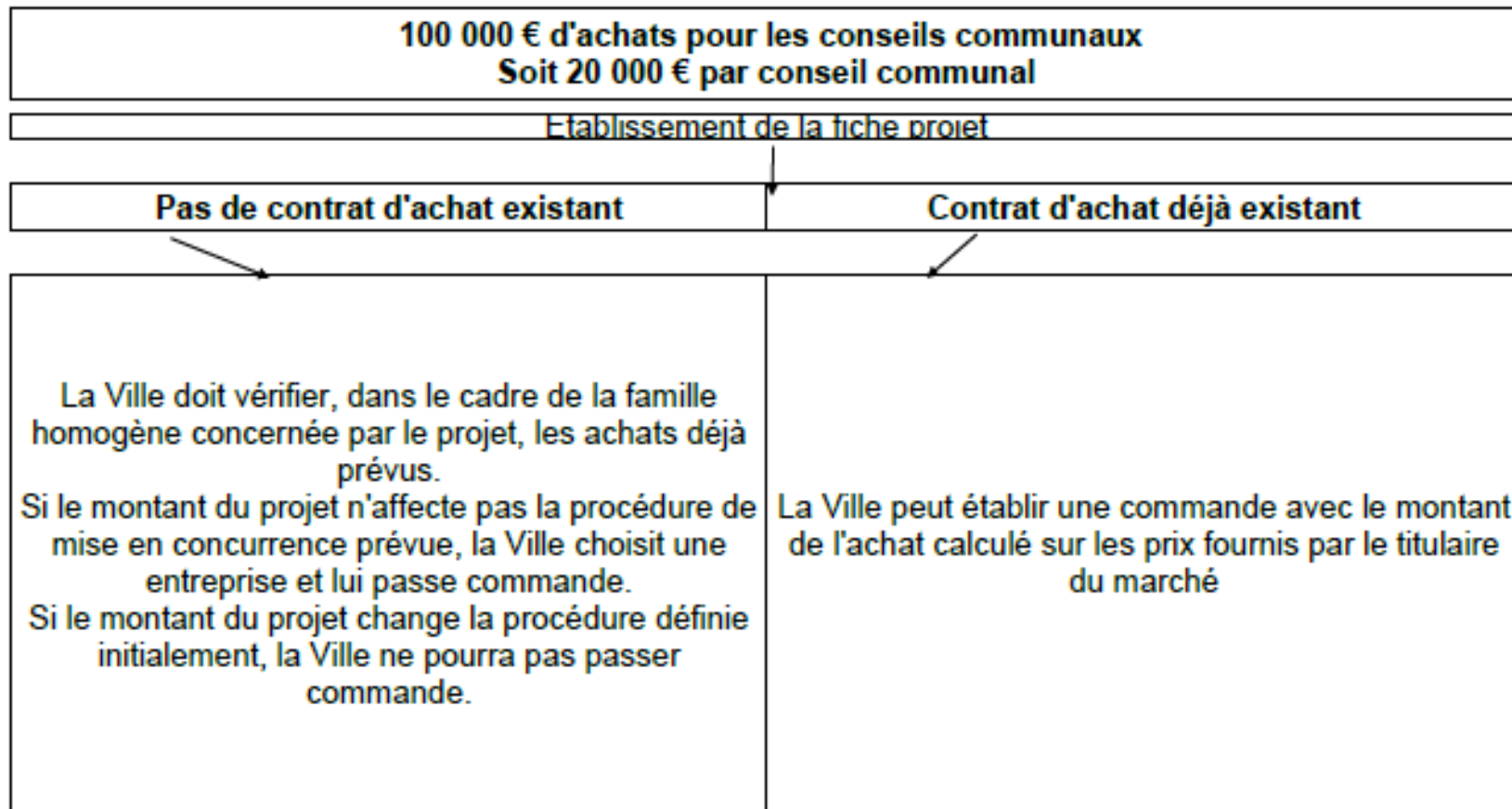
Signature du Co-Président

Date de transmission au service des Finances : ... / ... / ...

Avis : Favorable Défavorable

Date retour au Conseil Communal : ... / ... / ...

LA PROCÉDURE PRÉVUE POUR LES CONSEILS COMMUNAUX





Merci pour votre attention...

Quelques minutes pour des questions...